

Publicis Groupe SA

Siège Social : 133, Avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
Société Anonyme au capital de 80 954 942 €
N° Siret : 542 080 601 00017

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (article L.225-209 du Code de commerce)

Assemblée Générale mixte du 3 juin 2008
20^{ème} résolution

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS & GUERARD

ERNST & YOUNG

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (article L.225-209 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Publicis Groupe SA et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois, et au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Votre Directoire vous propose également, dans la 241^{ème} résolution, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code commerce est applicable.

Publicis Groupe SA

*Assemblée générale mixte
du 3 juin 2008*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mai 2008

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG ET
AUTRES**

Valérie Desclève

Jean Bouquot

MAZARS & GUERARD

Isabelle Massa

Philippe Castagnac